

# **OUVEZE PAYRE ENERGIES S.A.S.**

Société par Actions Simplifiée à capital variable,  
ZI le Lac, Route de Chomérac  
07000 PRIVAS  
R.C.S. d'Aubenas sous le N° 793 410 176

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 MARS 2020**

L'an deux mille vingt et le douze mars à 18 heures trente,

Les actionnaires de la société OUVEZE PAYRE ENERGIES, société par actions simplifiée à capital variable, société à collège de gestion dont le siège est situé à ZI le Lac, Route de Chomérac, 07000 PRIVAS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans une salle municipale de la commune de PRIVAS (07000), sur convocation régulière du collège de gestion adressée par courriel le 26 février 2020.

L'assemblée est présidée par M. Yves de BRESSY, président de la société, et le secrétariat est assuré par Mme Evelyne MEDVES.

M. Alain COSTE et M. André DELON, actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le président constate, grâce à la feuille de présence, que le nombre d'actionnaires présents et représentés atteint 43 sur un total de 80 actionnaires, soit 53,75 %.

Il déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise, le quorum d'un tiers étant atteint.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de l'assemblée :

- La lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- La feuille de présence et la liste des actionnaires,
- Les statuts de la société,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée ordinaire,
- Le registre des Assemblées Générales,
- Les documents comptables concernant l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- Le rapport de gestion du collège de gestion.

Le président indique que les documents nécessaires à la tenue de cette assemblée ont été transmis aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

En préambule, le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'approbation du rapport de gestion et des comptes annuels
2. Le renouvellement de mandats et nominations au collège de gestion
3. les projets pour 2020-21
4. La professionnalisation de la société

Monsieur le président remercie tous les participants pour leur présence.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de l'exercice précédent et le fait approuver par l'assemblée. Ce dernier n'est l'objet d'aucun commentaire des actionnaires.

### **Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels**

Lecture est ensuite donnée par le président du rapport de gestion du Collège de gestion, ledit rapport demeurant annexé au présent procès-verbal. Le président détaille la situation des centrales solaires en exploitation ainsi que la production d'énergie de la société.

Une grande page d'investissement a été ouverte avec la réalisation de la grappe des 7 centrales subventionnées en partie par la Région, ce qui explique un bilan fortement négatif qui reviendra à l'équilibre au prochain exercice :

- 2 centrales ont été mises en service au cours de cet exercice : le 16 avril 2019, sur une maison individuelle à Coux pour 9 kWc et le 5 août 2019 sur le toit du Pôle de Bésignoles à Privas pour 36 kWc.
- les travaux d'installation d'une 3<sup>e</sup> centrale de 97,5 kWc ont débuté le 8 juillet 2019 sur la toiture du Collège Bernard de Ventadour. Des imprévus sont intervenus en raison d'une pénurie de capteurs solaires qui ont retardé sa mise en service au 21 novembre 2019. C'est alors que l'intervention de la neige, nécessitant la pose d'arrêts-neige, a reporté la mise en service effective au 4 décembre 2019.
- avec la production d'énergie des 7 premières centrales en service, on observe une production de 90 592 kWh en légère hausse par rapport à l'exercice précédent pour un chiffre d'affaires de 22 817 €. Depuis le début de son activité, OPE a produit 250 456 kWh.

Le retour d'expérience de cette aventure depuis le début de 2017, moment où OPE a frappé à la porte du département, est qu'il a fallu prendre un bureau d'études, Cythelia, pour passer à une plus grande échelle. C'est là que sont apparues toutes les difficultés réglementaires liées à l'installation de centrales sur des bâtiments ERP (établissement recevant du public). Le surcoût global, additionné des arrêts-neige qui n'avaient pas été budgétisés au départ, s'élève à près de 25 000 €.

### La situation comptable

Le trésorier, M. Patrick Granjon, présente l'évolution de l'actionnariat d'OPE : en 2018-19, le nombre d'actionnaires a légèrement diminué, passant à 80. Cela s'explique par le départ de 14 petits actionnaires, mais 24 actionnaires ont fait des souscriptions complémentaires, ce qui, avec quelques nouveaux actionnaires, a permis de porter le capital à 129 420 €, soit une augmentation de capital de 28 170 € (939 actions). Il faut toutefois noter que dans les premiers jours d'octobre 2019, OPE a remboursé 7 500 € à un « gros » actionnaire qui

souhaitait se retirer, ce qui en réalité ramènerait le capital à 121 920 € sur le prochain exercice.

Le trésorier expose la situation des comptes et explique qu'il y a eu des frais imprévus qui n'avaient pas été anticipés, comme par exemple le besoin d'un bureau d'études. Le déficit de 14 942 € n'est pas surprenant au regard des dépenses, la nouvelle grappe commençant tout juste à produire.

Un actionnaire relève que par choix comptable OPE aurait très bien pu amortir les études amont et les dépenses au lieu de les faire apparaître dans les charges. L'essentiel est d'appliquer la même règle comptable chaque année pour pouvoir comparer les résultats.

Le président tient à remercier vivement l'actionnaire qui a prêté une avance de trésorerie très importante en compte courant d'associé.

Il précise que la banque prête 90% sur les frais d'investissement, soit 323 000 €, pendant 15 ans au taux de 1,78% brut. La subvention de la Région d'un montant de 118 531 € représente 24% du montant total (environ 500 000 €). OPE a avancé 10% du reliquat, après subvention. Le montant des productions d'énergie sera supérieur aux remboursements d'emprunt, dégagant environ 15 000 à 16 000 € par an. Le seuil de rentabilité des centrales varie de 9,5 ans à 11,5 ans, avec la subvention.

En réponse à la question de quelques actionnaires, le président dit que le choix du Crédit agricole est justifié par leur faible taux et les frais de dossiers réduits et, enfin, par l'assistance apportée. La NEF aurait la préférence du Collège de gestion mais elle n'est pas du tout compétitive (intérêts et frais de dossier beaucoup plus élevés).

#### La distribution de dividendes

Les actionnaires posant des questions sur la rentabilité, le vice-président, M. Eric Monnier, rappelle qu'il avait déjà été discuté l'an dernier de la question de savoir si l'objectif premier de la société devait être la rentabilité ou de produire des kilowatts propres et faire passer des messages. Par exemple, en lien avec l'installation posée au Collège de Ventadour, le président et le vice-président sont intervenus dans une vingtaine de classes, avec un retour enthousiaste des élèves et des professeurs. La société fait donc passer des messages, mais son objectif est aussi la rentabilité. Le bilan économique des projets doit être bon pour pouvoir réinvestir, et il faut un retour sur investissement pour donner des dividendes aux actionnaires. Pour cela, il faut commencer à faire des bénéfices.

Un actionnaire depuis l'origine d'OPE explique que ce qui le motive et le touche le plus c'est moins la rentabilité que d'entendre de belles histoires, comme celle du collège, qui démontrent que l'on peut faire des choses ensemble.

#### Les réalisations

Le président et le vice-président présentent un diaporama de photos des installations :

- Sur le collège de Ventadour, l'installation photovoltaïque ne se voit pas d'en bas. Maintenant que le département a pu constater que l'installation est plutôt esthétique, il serait envisageable d'occuper le premier toit, qui se voit, avec une centrale de 36 kWc.
- Pour Bésignoles, comme les toits étaient très peu accessibles et les onduleurs assez loin, l'installateur Hélioscop a utilisé des onduleurs de la marque Solaredge avec des optimiseurs de puissance au lieu de CEFEM. Nous découvrons à chaque fois de nouveaux problèmes et de nouvelles solutions. Un actionnaire indique toutefois que la société Idée solaire utilise des onduleurs CEFEM qui possèdent aussi des optimiseurs de puissance.
- Sur les Archives départementales : Là aussi, nous avons eu des frais supplémentaires à cause d'un test d'étanchéité qui nous a été demandé, dont le coût est de 1 300 €. La bonne nouvelle est que l'on n'a pas eu de problèmes d'étanchéité. Cette fois, c'est nous qui avons « soufflé » au bureau d'études l'argumentaire pour garantir la solidité de la structure du toit. Sachant que personne ne pourra marcher à l'endroit où sont posés des panneaux solaires et que ceux-ci pèsent nettement moins lourd que le poids d'une personne, on peut sans hésitation garantir la solidité de la structure, le poids de l'installation étant en deçà de la marge prévue en cas de passage.
- Habozit / Lancelot : cette installation pourra se voir depuis la rue. Les modules photovoltaïques représentent 100 kWc, avec l'utilisation de capteurs beaucoup plus performants ce qui permet de réduire la surface de toiture utilisée et ainsi limiter les coûts de démontage et remontage des capteurs en cas de réparation de la toiture.

### **Les projets pour 2020-2021**

La région s'apprête à voter un avenant à leur programme afin de permettre aux sociétés citoyennes de bénéficier à nouveau d'une subvention, sans nécessité d'être innovant, sous réserve que le total ne dépasse pas 200 000 €. Ayant déjà bénéficié de 118 500 €, nous pourrions recevoir un complément de 81 500 €, donc programmer en 2020-21 un montant d'investissement de 354 000 €. Un actionnaire précise que les subventions régionales peuvent être renouvelées tous les 6 ans.

#### Les projets les plus probables :

- 36 kWc sur le premier toit du collège Ventadour
- 36 kWc sur les toitures Sud-Est de Bésignoles (perpendiculaires à celles déjà occupées)
- 33 kWc sur un Atelier de la zone du Lac

#### Les projets à rechercher :

- Une centrale de 100 kWc sur l'hôpital Sainte Marie ? Une actionnaire qui connaît la direction de l'hôpital accepte de lui poser la question.
- Une centrale de 36 kWc Ombrières sur le parking de la piscine / Espace Ouvèze / École St-Symphorien / La Cagette à Veyras ? Un actionnaire explique que l'approche pour les ombrières est différente, car on est sur une construction, donc un bail à construction de 30 ans, et non un loyer.

Ces cinq projets permettraient de totaliser 350 000 € d'investissement environ.

Les actionnaires sont vivement invités à aider le collège de gestion dans la recherche de projets potentiels.

## Professionnalisation de la société

Le président, le vice-président, assistés par la secrétaire et le trésorier, passent beaucoup de temps sur les dossiers d'Ouvèze Payre Energie. Cette charge de travail représente environ 1,5 à 2 équivalents temps plein. Il faut trouver des moyens d'alléger certaines tâches afin qu'ils disposent de plus de temps pour le développement. Lors de l'assemblée générale précédente, les actionnaires avaient accepté que l'on passe un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès d'un bureau d'études spécialisé Cythelia. Nous en sommes plutôt contents. En revanche, l'entreprise Hélioscop nous avait proposé d'assurer gratuitement la mission de production d'un avant-projet et l'expérience ne s'avère pas concluante dans le cas de la Bibliothèque départementale de prêt.

Par ailleurs, les tâches de secrétariat du Collège de gestion et de la société dans son ensemble sont prises en charge avec beaucoup de compétence et d'énergie par Evelyne Medves. Elle accepte de poursuivre cette forte implication de façon autonome, La question du recours à un-e prestataire pour ces tâches comme a pu le faire nos collègues du Val d'Eyrieux, n'est donc pas d'actualité.

Il resterait à mettre en place :

1. Une maintenance pour l'ensemble du parc (à partir de la 2ème année de mise en service, la première étant toujours assurée par l'installateur) : un contrat global avec Hélioscop est actuellement à l'étude.
2. Une gestion de notre parc de 14 installations (nombreux incidents nécessitant des interventions sur place). Nous n'avons pas encore pris le temps de mettre un monitoring à distance pour l'ensemble de nos installations. Pour l'instant, nous avons des systèmes de monitoring via les plateformes des installateurs ou fabricants d'onduleurs. Le président exprime sa motivation pour assurer cette tâche qui ne doit pas nécessairement être confiée à un tiers.
3. Un nettoyage de nos modules des installations est à prévoir : nous n'avons fait aucun nettoyage pour l'instant, sachant que la salissure est différente à Veyras (pollens des pins au printemps) et en ville (pollution urbaine toute l'année).
4. Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement de nouveaux projets : Cédric Vinatier serait intéressé et nous a communiqué ses tarifs pour la « Conduction d'opération de projets photovoltaïques ». Une décision devra être prise à ce sujet prochainement.

Un actionnaire s'inquiète de savoir si la rémunération de Cédric Vinatier sera suffisante au regard de la charge de travail. Le vice-président explique que les tarifs ont été fixés par Cédric Vinatier lui-même, à environ 1 000 euros pour la conduite complète d'un nouveau projet depuis l'avant-projet sommaire jusqu'au suivi de chantier, soit environ 3% du coût de l'installation. Pour l'instant, la professionnalisation passe par le recours à des prestataires mais nous espérons, dans un 2<sup>e</sup> temps, qu'OPE aura un chiffre d'affaires suffisant pour créer un emploi.

Pour le développement et la professionnalisation de notre entreprise, nous débutons des discussions avec un nouvel opérateur, Coopawatt, qui gère un programme régional « CitizEnergy » visant à aider les sociétés citoyennes pour les énergies renouvelables.

## **Vote des résolutions**

### **Résolution 1 : Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels**

L'assemblée générale approuve dans toutes leurs parties, le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du collège de gestion de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

**Voix pour : 43    contre : 0            abstentions : 0**  
**La résolution est adoptée.**

### **Résolution 2 : Affectation du résultat**

L'assemblée générale, après avoir pris constaté que les comptes clos le 30 septembre 2019 faisaient apparaître un résultat net négatif de 14 942 euros, approuve la proposition du collège de gestion d'affecter le résultat de la manière suivante : déficit de 14 942 euros au compte de report à nouveau. Après affectation, le report à nouveau négatif s'élève désormais à 6 953,5 euros.

**Voix pour : 43    contre : 0            abstentions : 0**  
**La résolution est adoptée.**

### **Résolution 3 : Capital social variable**

L'assemblée générale constate que le capital social est de 129 420 euros, soit 4 314 actions de 30 €.

**Voix pour : 43    contre : 0    abstentions : 0**  
**La résolution est adoptée.**

### **Résolution 4 : Election au collège de gestion**

L'assemblée générale approuve la nomination au collège de gestion de M. André Delon, résidant 311 A chemin du clap 07000 Pranles.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

**Voix pour : 42    contre : 0    abstentions : 1**  
**La résolution est adoptée.**

### **Résolution 5 : Renouvellement de mandat**

L'assemblée générale approuve le renouvellement du mandat de M. Patrick Granjon, résidant Quartier Gouvernas Est à Saint-Priest. Celui-ci prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

**Voix pour : 42    contre : 0    abstentions : 1**  
**La résolution est adoptée.**

### **Résolution 6 : Professionnalisation de la société**

L'assemblée générale approuve le projet de recruter ou passer contrat à un-e technicien-ne pour assurer les tâches de suivi technico-opérationnel des installations en service et à un consultant pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement de nouveaux projets.

**Voix pour : 43    contre : 0    abstentions : 0**  
**La résolution est adoptée.**

### **Résolution 7. Le plafond d'investissement**

L'assemblée générale approuve le développement et la réalisation de nouveaux projets de production d'énergies pour un montant d'investissement maximal de 600.000 €, et autorise le collège de gestion à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à leur accomplissement et à contracter les emprunts bancaires nécessaires au financement de tout ou partie de ces investissements.

**Voix pour : 43 contre : 0 abstentions : 0**

**La résolution est adoptée.**

**Résolution 8 : Pouvoir**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au collège de gestion pour accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par les résolutions précédentes.

**Voix pour : 43 contre : 0 abstentions : 0**

**La résolution est adoptée.**

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par :



Le Président  
Yves de Bressy



Le Secrétaire  
Evelyne Medves



Le Premier scrutateur  
Alain Coste



Le second scrutateur  
André Delon